



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Fonds national de solidarité Service national d'action sociale

LOI DU 28 JUILLET 2018 RELATIVE AU REVENU D'INCLUSION SOCIALE

REVIS

Le calendrier

- ▶ Entrée en vigueur: 01.01.2019
- ▶ 1^{er} paiement Revis: 31.12.2018 (mois de janvier 2019)
- ▶ Lettre d'information avec calcul Revis et indication si maintien de l'ancien montant: 02.01.2019

Les grandes lignes du REVIS

La terminologie

RMG

Revenu minimum garanti

Allocation complémentaire

Indemnité d'insertion

Service national d'action sociale

Service régional d'action sociale

Commissaire de gouvernement à l'action sociale

REVIS

Revenu d'inclusion sociale

Allocation d'inclusion

Allocation d'activation

Office national d'inclusion sociale (ONIS)

Agent régional d'inclusion sociale (ARIS)

Directeur de l'ONIS

Les composantes

Le REVIS a 2 composantes:

- Une **allocation d'inclusion** qui comprend :
 - un montant forfaitaire de base par **adulte** (718,71€);
 - un montant forfaitaire de base par **enfant** (223,15€);
 - un montant forfaitaire de base par **enfant vivant dans un ménage monoparental** (289,12€);
 - un montant pour les frais communs **par ménage** (718,71€);
 - un montant pour les frais communs **par ménage avec enfants** (826,54€).
- ▶ Une **allocation d'activation** qui est une indemnité salariale pour la personne qui participe à une mesure d'activation.

Le partage des compétences

- ▶ Fonds national de solidarité (FNS)
 - Gestion de demandes, décisions, paiements, restitutions, recouvrement.
- ▶ Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
 - « *Profiling* » des demandeurs, suivi régulier des bénéficiaires et organisation de mesures en faveur de l'emploi.
- ▶ Office national d'inclusion sociale (ONIS)
 - Suivi intensif des bénéficiaires et organisation de mesures de stabilisation et/ou d'activation sociale.

Profiling

> orientation :

1^{er} étage: suivi intensif
ou
2^e/3^e étage: suivi régulier

ONIS

> 1^{er} étage :

mesures d'activation
bas seuil
contrat d'activation

ADEM

> 2^e étage :

suivi régulier
mesures en faveur de l'emploi
convention de collaboration

Marché de l'emploi

> 3^e étage :

marché de l'emploi



Les bénéficiaires

Les bénéficiaires

- ▶ **Chaque personne adulte du ménage, apte au travail et âgée de moins de 65 ans, doit participer à un entretien à l'ADEM en vue de son orientation (*profiling*) vers l'ADEM (*suivi régulier*) ou vers l'ONIS (*suivi intensif*).**
 - **Chaque personne orientée vers l'ADEM doit s'inscrire à l'ADEM.**
 - **La personne orientée vers l'ONIS n'a pas besoin de s'inscrire à l'ADEM.**

Les bénéficiaires - Dispositions supplémentaires

- ▶ La femme enceinte âgée de moins de 25 ans, dès 8 semaines avant la date présumée de l'accouchement.
- ▶ L'indépendant, dont les revenus professionnels sont inférieurs au SSM, peut toucher le REVIS pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois; après ce délai il doit s'inscrire à l'ADEM.
- ▶ L'indépendant, dont les revenus sont supérieurs au SSM, peut toucher le REVIS suivant les conditions générales d'accès et sans devoir s'inscrire à l'ADEM.

Les bénéficiaires - Dispositions supplémentaires

- ▶ La personne qui sort d'un foyer pour réfugiés, d'un établissement pénitentiaire, d'un centre hospitalier, d'un centre thérapeutique ou d'une structure hébergeant des personnes en détresse et recueillie à titre gratuit dans un ménage qui ne touche pas le REVIS peut toucher le REVIS pour une durée maximale de 12 mois.
- ▶ Le membre de famille du bénéficiaire de la protection internationale, qui n'a pas le statut de BPI, ne doit plus répondre à la condition de résidence de 5 ans.

Les bénéficiaires - Dispositions supplémentaires

- ▶ La **personne hospitalisée** pour une durée supérieure à deux mois ainsi que celle qui suit un **traitement stationnaire à l'étranger autorisé par la sécurité sociale**, touchent **uniquement** le montant forfaitaire de base pour un adulte.
- ▶ ... à moins qu'elles ne doivent supporter un loyer ou payer une pension alimentaire.
- ▶ L'ascendant ou le descendant logé dans le foyer de ses enfants ou de ses parents touche **uniquement le montant forfaitaire de base pour un adulte.**

Les bénéficiaires - Restrictions

- ▶ La personne qui a bénéficié d'une **prise en charge** pour obtenir un titre de séjour ne peut pas prétendre au REVIS.
- ▶ La personne qui effectue des **études supérieures** ne peut pas prétendre au REVIS.

Les bénéficiaires - Ménage monoparental

- ▶ Le ménage monoparental touche une **part enfant plus élevée**.
- ▶ Le ménage monoparental est défini par **un adulte et ses enfants** (légitimes, légitimés, naturels ou adoptifs) âgés de moins de 25 ans.
- ▶ Toute **autre personne** au ménage est **incompatible** avec cette définition.

La demande

La procédure de demande

- ▶ Les demandes en obtention du REVIS sont à adresser au Fonds national de solidarité (FNS).
- ▶ La demande est **admissible** si elle est **signée par tous les demandeurs adultes** du ménage et accompagnée des pièces prévues à l'**article 3 (1)** du RGD du 01.10.2018.
- ▶ Le droit au REVIS est ouvert **dès la date de réception** de la demande.
- ▶ Le **paiement des avances** sur l'allocation d'inclusion est assuré par le FNS.

Demandes

- ▶ Les demandes peuvent être introduites par l'intermédiaire des **offices sociaux** et les **associations** du secteur social.
- ▶ Les personnes peuvent elles-mêmes introduire les demandes.
- ▶ Les **formulaire**s peuvent être téléchargés sur le site www.fns.lu.

Le formulaire de demande



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Fonds national de solidarité

8-10, rue de la Fonderie
L-1531 LUXEMBOURG
Téléphone: 49 10 8-1
Fax: 26 12 34 64
Site internet: www.fns.lu

Fonds national de solidarité
Boite postale 2411
L-1024 Luxembourg

Heures d'ouverture des guichets:
Matin: 8.30 - 11.30 h

Demande en obtention du revenu d'inclusion sociale

REVIS

créé par la loi du 28 juillet 2018

Demandeur désigné attributaire de l'allocation d'inclusion

Nom _____

Prénom _____

Matricule _____

Téléphone _____ GSM _____

Langue souhaitée pour le courrier Français Allemand

Paiement du REVIS

¹⁾ en faveur du demandeur

Titulaire du compte bancaire _____

Institut bancaire _____

Numéro de compte IBAN LU _____

²⁾ en faveur de l'organisme/du représentant légal

Nom et prénom _____

Matricule _____

Numéro de compte IBAN LU _____

Case réservée aux organismes

Organisme ayant assisté à remplir la demande _____

Nom de l'agent _____

Téléphone _____ Email _____

Par sa signature le demandeur marque son accord à ce que le Fonds national de solidarité tient informé l'organisme susvisé sur l'état d'instruction de sa demande notamment en lui communiquant copies des fiches de renseignement ainsi que la décision y relative.

Signature demandeur attributaire _____

¹⁾ Prière de joindre un relevé d'identité bancaire RIB
²⁾ Prière de joindre une procuration ou un jugement

Membres adultes de la communauté domestique

Nom et prénom membre désigné attributaire	Matricule	Signature

Une annexe est à remplir pour le membre attributaire

Nom et prénom autres membres adultes	Matricule	Signature
1. _____		
2. _____		
3. _____		
4. _____		
5. _____		
6. _____		

Une annexe est à remplir pour chaque demandeur adulte

Enfants faisant partie de la communauté domestique

Nom et Prénom	Matricule		Oui	Non
1. _____		Allocations familiales Autres revenus	<input type="checkbox"/> ¹⁾ <input type="checkbox"/> ²⁾	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2. _____		Allocations familiales Autres revenus	<input type="checkbox"/> ¹⁾ <input type="checkbox"/> ²⁾	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3. _____		Allocations familiales Autres revenus	<input type="checkbox"/> ¹⁾ <input type="checkbox"/> ²⁾	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4. _____		Allocations familiales Autres revenus	<input type="checkbox"/> ¹⁾ <input type="checkbox"/> ²⁾	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5. _____		Allocations familiales Autres revenus	<input type="checkbox"/> ¹⁾ <input type="checkbox"/> ²⁾	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6. _____		Allocations familiales Autres revenus	<input type="checkbox"/> ¹⁾ <input type="checkbox"/> ²⁾	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Situation de logement

Adresse légale
Numéro et rue _____

Code postal et localité _____

S'agit-il de l'adresse effective pour tous les membres du ménage? Oui / Non

Le ménage est

propriétaire du logement? Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	S'agit-il d'une maison unifamiliale? Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>
locataire du logement? Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	d'un appartement? Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>
hébergé à titre gratuit? Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	d'une chambre? Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>

Date de la demande _____

¹⁾ Prière de joindre une pièce justificative récente
²⁾ Prière de joindre les pièces à l'appui

Le formulaire de demande

Annexe à la demande REVIS	
Matricule membre désigné attributaire	_____ Année _____ Mois _____ Jour _____
Renseignements sur un membre adulte de la communauté domestique	
Nom	_____
Prénom	_____
Matricule	_____ Année _____ Mois _____ Jour _____
État civil	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> partenariat <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> séparé
Bénéficiez-vous d'une protection internationale?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Disposez-vous du statut d'apatride?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Bénéficiez-vous d'une prise en charge pour votre droit de séjour?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Exercez-vous une activité salariée?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Exercez-vous une activité à titre d'indépendant?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Êtes-vous demandeur d'emploi?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Présentez-vous une inaptitude au travail?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> temporaire <input type="checkbox"/> permanente <input type="checkbox"/> totale <input type="checkbox"/> partielle	
Êtes-vous aidant d'une personne touchant l'assurance dépendance?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Effectuez-vous des études de l'enseignement classique ou général?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Effectuez-vous des études supérieures?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
A remplir si vous avez moins de 25 ans:	
Avez-vous des enfants à charge?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Êtes-vous enceinte?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Êtes-vous inapte au travail?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Suivez-vous une cure ou une thérapie?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Êtes-vous aidant d'une personne touchant l'assurance dépendance?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Questionnaire relatif aux revenus	
Touchez-vous des revenus professionnels?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Touchez-vous des indemnités de chômage?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Touchez-vous une pension luxembourgeoise?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Touchez-vous une pension étrangère?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Touchez-vous une rente ou une indemnité de l'assurance accident?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Bénéficiez-vous de l'indemnité pécuniaire de maladie ou de maternité?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Bénéficiez-vous de l'indemnité de congé parental?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Êtes-vous bénéficiaire d'une pension alimentaire?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Touchez-vous des revenus provenant de biens mobiliers et immobiliers (loyer, fermage, droit d'habitation, usufruit, actions, etc.)	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Touchez-vous d'autres revenus ou indemnités?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>

- 5) Prière de joindre une pièce justificative
 6) Prière de joindre une pièce justificative
 7) Prière de joindre une copie du jugement et une preuve de paiement

ANNEXE PAGE 1

Annexe à la demande REVIS	
Matricule membre désigné attributaire	_____ Année _____ Mois _____ Jour _____
Questionnaire relatif à la situation de fortune	
Êtes-vous propriétaire de biens mobiliers? (argent liquide, épargnes, actions, obligations, etc.)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Êtes-vous propriétaire de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg? (logement, autres maisons, terrains à bâtir, etc.)	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Êtes-vous propriétaire de biens immobiliers situés à l'étranger? (logement, autres maisons, terrains à bâtir, etc.)	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/> *
Avez-vous fait une donation au cours des dix dernières années ou après l'âge de 50 ans?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
Avez-vous fait un héritage?	<input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/>
*) Le (la) soussigné(e) déclare sur l'honneur de ne pas être propriétaire, copropriétaire ou usufruitier d'un logement à l'étranger et a pris connaissance qu'une fausse attestation de sa part l'expose à des sanctions pénales.	
Important	
Pour les personnes qui ne sont pas de nationalité luxembourgeoise est encore à joindre une attestation d'enregistrement ou une attestation d'un droit de séjour.	
Protection des données	
Le Fonds national de solidarité (= FNS +) collecte et traite vos données à caractère personnel (= données +) dans la poursuite d'un motif d'intérêt public et afin d'assurer le traitement de votre dossier REVIS conformément à la législation applicable (en particulier la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité et la loi du 28 juillet 2018 relative au REVIS).	
Vos données sont traitées à des fins :	
<ul style="list-style-type: none"> - de la détermination de vos droits et la vérification des conditions d'éligibilité, d'allocation et de maintien aux prestations ; - de paiement des prestations ; - de contrôle des conditions de révision et, le cas échéant, de demande de la restitution des prestations allouées ; - statistiques. 	
Vos données peuvent être échangées avec l'ADEM et l'ONIS et elles peuvent être complétées avec des informations (y compris relatives à votre communauté domestique) fournies par ces acteurs. Le FNS peut accéder à des données vous concernant auprès d'autres administrations à des fins de vérification.	
Vos données sont conservées jusqu'à 2 ans après la clôture de votre dossier (au plus tard 2 années après la restitution intégrale de la prestation allouée). Elles ne sont pas destinées à être transférées en dehors de l'Espace économique européen. Une déclaration fautive ou erronée de votre part peut entraîner un refus de votre demande et l'application de sanctions à votre encontre.	
Toute communication relative à une demande d'information, de réclamation ou relative à l'exercice de vos droits prévus par le règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679) est à adresser, par courrier ou par voie de courriel, directement au FNS ou à son délégué à la protection des données (dataprotection.fns@secu.lu). Vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la CNPD. La notice d'information exhaustive peut être consultée sur www.fns.lu ou demandée par courrier.	
Le (la) soussigné(e) certifie que toutes les déclarations sont sincères et exactes. Il (elle) s'engage à avertir le Fonds endéans un mois de toute circonstance pouvant entraîner une modification de l'allocation.	
Date	Signature _____

- 8) Prière de joindre une pièce justificative récente
 9) Les immeubles seront grevés d'une hypothèque légale pour la garantie en restitution

ANNEXE PAGE 2

Les vérifications par le FNS

- ▶ **Contrôle de la résidence** - 35 jours par an pour séjour à l'étranger et convocations au FNS.
- ▶ **Réexamen périodique** moyennant fiche de contrôle annuelle sera élargie aux bénéficiaires qui touchent **uniquement l'allocation d'activation.**

Le rendez-vous à l'ADEM

- ▶ Si les conditions d'accès sont remplies, le FNS envoie une **lettre recommandée avec la date du rendez-vous à l'ADEM**. Cette lettre est envoyée à toutes les personnes entre 25 et 65 ans, qui ne travaillent pas à temps complet et qui ne sont pas dispensées.
- ▶ Le rendez-vous à l'ADEM est **obligatoire**.
- ▶ En cas d'empêchement, pour des raisons professionnelles ou médicales, le rendez-vous peut être **modifié auprès de l'ADEM**.

Dispense « Profiling ADEM » pour raisons médicales

- ▶ Contrôle médical organisé par le FNS.
- ▶ Requérant doit remettre un certificat médical motivé.
- ▶ Médecin-conseil du FNS peut requérir un rapport médical à remplir par le médecin traitant.
- ▶ Décision du médecin-conseil.

Il est possible que la personne soit **seulement apte** pour être occupée dans une **mesure d'activation**.

Autres dispenses: Bénéficiaires d'une pension, des indemnités de maladie, du congé parental, salariés à temps plein (article 2 (5)).

Les décisions

- ▶ **Toutes les décisions concernant l'allocation d'inclusion sont prises par le FNS.**
 - Les décisions ayant trait aux sanctions de l'article 24 sont notifiées par le FNS sur avis de l'ONIS (réduction de 20 % et suspension du droit).
 - Un double recours n'est dès lors plus possible.

Le calcul

Les éléments déterminants

Le montant du REVIS est déterminé en fonction de 2 éléments :

- ▶ la communauté domestique;
- ▶ les revenus de celle-ci.

Il n'y a **pas de changements** pour la détermination de la communauté domestique et des revenus.

L'allocation d'inclusion est restituable sous certaines conditions.

L'immunisation

- ▶ **Immunitation de 25% de certains revenus :**
 - Revenus professionnels.
 - Revenus de remplacement et pensions.
 - Indemnités payées dans le cadre d'une mesure de l'ADEM.
 - Allocation d'activation.
 - Pensions alimentaires, obligations alimentaires fixées par le FNS, pensions alimentaires avancées par le FNS.
 - Les aides financières étatiques ne sont pas prises en compte.

Considération des ressources

- ▶ **Pas de changements** pour la considération des revenus et la fortune.
- ▶ **Obligations alimentaires** : La procédure reste la même; en cas de refus de demander un secours alimentaire, les obligations alimentaires sont fixées suivant le tableau annexé à la loi.
- ▶ Toutes les pensions alimentaires et obligations alimentaires sont désormais **immunisées**.

La retenue pour frais d'énergie et de logement

La procédure

- ▶ L'allocation d'inclusion reste **non saisissable**.
- ▶ L'office social peut demander que l'allocation complémentaire soit retenue jusqu'à concurrence des frais communs dus au ménage **pour couvrir les dettes en relation avec la fourniture d'énergie et d'eau ou en relation avec le logement**.
- ▶ Pour ce faire, l'office social doit saisir le FNS d'une **demande faisant état de la créance** et d'une proposition de retenue d'un montant déterminé en accord avec le bénéficiaire.
- ▶ Cette retenue **ne pourra dépasser la moitié du montant net de l'allocation d'inclusion en respectant un montant maximum de 718,71 €**. Elle sera variable si l'allocation change.

Retenues de l'office social

- ▶ **Formulaire** à disposition des Offices sociaux sur le site Internet www.fns.lu.
- ▶ Signatures par les 2 parties (Office social & bénéficiaire) avec **indication du montant à retenir** dans les limites prévues.
- ▶ Gestion des retenues dans un programme informatique qui permet **d'adapter la retenue** en fonction de la hauteur de l'allocation d'inclusion.
- ▶ En cas de 2 demandes de retenue, la première entrante sera d'abord servie.

Formulaire retenue OS



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Fonds national de solidarité

Accord volontaire pour une retenue sur l'allocation d'inclusion en faveur d'un office social

Suivant l'article 33 de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale, le Fonds national de solidarité peut retenir une partie de l'allocation d'inclusion pour rembourser des dettes en relation avec la fourniture minimale d'énergie et d'eau, avec les frais d'acquisition ou d'entretien d'un logement occupé par le bénéficiaire.

Matricule de l'attributaire	
Nom et prénom de l'attributaire	
Montant net de l'allocation d'inclusion	
Office social	
Représentant de l'office social	
Montant total net à rembourser à l'office social	
Montant mensuel à retenir *	

* Le montant maximal de la retenue est de 781,71 € (NI 814,40) et ne doit pas dépasser 50 % du montant net de l'allocation. Le montant de la retenue varie en fonction du montant de l'allocation d'inclusion.

Au nom de tous les bénéficiaires adultes du ménage, le/la soussigné(e) déclare être d'accord que le montant initial fixé ci-dessus peut être retenu pour rembourser l'office social. Le montant de la retenue varie en fonction du montant de l'allocation d'inclusion. Tous les bénéficiaires adultes du ménage ont été informés au préalable.

Bénéficiaire		Office social	
Nom		Représentant de l'office social	
Prénom			
Signature		Signature	
Date			

Pièces à joindre à cette demande :

- Copie de la/des facture(s) réglée(s) par l'office social
- Copie de la preuve de paiement par l'office social

L'original du présent accord est à renvoyer au Fonds national de solidarité.

Les sanctions

La procédure

- Délai de sanction: 3 mois (article 3)
 - refus de collaborer avec l'ONIS et l'ADEM.
- Non respect du plan d'activation (article 24); sanctions en 3 étapes :
 - 1) Avertissement.
 - 2) Réduction de 20 % pendant 3 mois.
 - 3) Suspension du droit pendant 3 mois.

La réduction et la suspension du droit **ne se font pas** sur les composantes « enfant ».

La transition entre le RMG et le REVIS

Les bénéficiaires du RMG

- ▶ Si, au 01.01.2019, le montant RMG du mois de décembre 2018 est plus haut que le REVIS, **la personne touche le montant le plus élevé.**
- ▶ Si, au prochain changement de la situation (adaptation revenus, co/do) **un nouveau calcul de la prestation est à faire, les modalités du REVIS sont applicables.**

Les bénéficiaires du RMG dont les revenus sont constitués de pensions

- ▶ Le bénéficiaire RMG qui touche uniquement une ou plusieurs pension(s) ou un forfait d'éducation continue à bénéficier du RMG plus favorable même si, par après, un membre quitte son ménage (p.ex. décès).
- ▶ Si le calcul est à modifier en cas d'arrivée d'une autre personne dans le ménage ou d'un autre revenu (p. ex. salaire), les modalités du REVIS deviennent applicables.

L'activation sociale et professionnelle

Compétence ONIS

Nouveau :

- ▶ La personne bénéficiaire du REVIS, présentant des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle, est orientée vers l'ONIS par un avis motivé de l'ADEM.
- ▶ Les personnes suivantes, bénéficiaires du REVIS, sont orientées vers l'ONIS par le FNS, indépendamment d'un profiling par l'ADEM :
 - La personne empêchée pour des raisons de santé physique ou psychique moyennant avis médical établi par un expert du domaine médical mandaté par le président du FNS.
 - La personne aidant au sens de l'article 350 paragraphe 7 du Code de la sécurité sociale.
 - La personne qui achève des études de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général.

Compétence ONIS

- ▶ Invitation à une réunion organisée par l'ONIS, permettant d'informer le bénéficiaire sur ses droits et obligations, ainsi que sur les articles de la loi qui concernent les mesures d'activation.
- ▶ Signature d'une déclaration de collaboration avec l'ONIS.
- ▶ Attribution d'un référent unique, Agent régional d'inclusion sociale (ARIS), et fixation d'un premier rendez-vous avec l'ARIS.

Nouveau :

- ▶ La déclaration à signer est prévue dans la loi.
article 13(1)
- ▶ En cas de refus de collaboration avec l'ONIS :
pas de droit au REVIS.
article 3(1)d

Agent régional d'inclusion sociale (ARIS)

- ▶ Chaque bénéficiaire sous la compétence de l'ONIS doit se présenter au bureau de l'ARIS compétent.

Nouveau :

- ▶ Tous les postes ARIS sont institués auprès d'Offices sociaux.
article 14
- ▶ >60 ETP ARIS auprès des 30 Offices sociaux en 2019.
- ▶ >10 ETP ARIS supplémentaires en 2020.

Plan d'activation

- ▶ Chaque bénéficiaire sous la compétence de l'ONIS doit élaborer avec l'agent ARIS un plan d'activation d'une durée maximale d'un an renouvelable qui retient:
 - le projet d'activation;
 - les engagements réciproques;
 - le calendrier des démarches;
 - les facilités offertes.

Nouveau :

- ▶ Le plan d'activation est à élaborer au plus tard 3 mois après l'entrée à l'ONIS de l'avis motivé de l'ADEM.
article 15(1)
- ▶ Dans le mois qui suit son élaboration, le plan d'activation est transmis à l'ONIS pour approbation.
article 15(2)

Mesures d'activation

- ▶ Sauf dispense, le bénéficiaire sous la compétence de l'ONIS peut participer à une mesure d'activation de type :
 - a) Activité de stabilisation sociale ou de préparation à une mesure d'activation de type b).
 - b) Affectation temporaire à des travaux d'utilité collective.

Nouveau :

- ▶ La mesure du type « Stage en entreprise » prévue à la loi RMG n'est pas maintenue.

Mesures d'activation

- ▶ Les modalités d'activation sont retenues dans une convention d'activation spécifique à signer avec l'ONIS et l'organisme d'activation.
- ▶ La participation à une mesure d'activation de type b) donne droit à une allocation d'activation basée sur le SSM non qualifié.
- ▶ Le nouveau mécanisme d'immunisation des revenus à hauteur de 25% de leur montant brut s'applique à l'allocation d'activation.

Nouveau :

- ▶ Une mesure d'activation peut être arrêtée si des motifs réels et sérieux s'opposent à sa poursuite.
article 23

Dispenses

- ▶ Le bénéficiaire sous la compétence de l'ONIS peut bénéficier, pour la durée d'un an renouvelable, d'une dispense de la participation aux mesures d'activation pour les motifs suivants:
 - a) Intérêts d'un enfant pour lequel des allocations familiales sont touchées.
 - b) Avoir la qualité d'aidant dans le cadre de l'assurance dépendance.
 - c) Santé physique ou psychique ou situation sociale ou familiale contre-indiquant une participation.
 - d) Achèvement d'études de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général.

- ▶ Pendant la dispense le droit à l'allocation d'inclusion est ouvert.

Modalités de sanction

Nouveau : article 24

- ▶ Dans le cadre d'un même plan d'activation :
 - Avertissement notifié par l'ONIS du fait de comportements spécifiés dans la loi.
 - Sanction financière en cas de récidive en matière de comportement
 - 20% de la prestation au titre de l'article 1(1) a) et b);
 - prestations liées aux enfants non touchés.
 - Suspension du paiement des prestations au titre de l'article 1(1) a) et b) en cas de 2e récidive.
 - En cas de faute grave spécifiée dans la loi, suspension immédiate.
- ▶ Décisions de sanction financière : notifiées par le FNS sur avis de l'ONIS.
- ▶ Durée des sanctions financières: date de décision du FNS et 3 mois suivants.

Compétence ADEM

Nouveau :

- ▶ La personne cliente de l'ONIS sort de la compétence de l'ONIS si sur avis motivé de l'ONIS son dossier est repris par l'ADEM.
article 13(2)
- ▶ L'allocation d'activation de l'ancien client de l'ONIS qui continue à avoir droit aux prestations du REVIS peut être maintenue pendant une période maximale de 3 mois.

La communication

- ▶ Lettre personnalisée avec nouveau calcul REVIS à tous les bénéficiaires: 02.01.2019
- ▶ « Infoline FNS » : 49 10 81 555
- ▶ Email FNS: revis.fns@secu.lu
- ▶ Site Internet www.revis.lu